



TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 190764-
Numéro de devis : 1549
Adresse du bâtiment : Laval
Bénéficiaires :

Alain Quessy

Bureau: 514 657-2333 ,218

Date : 28-09-2021

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions. le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

POINTS EN TRAVAUX

Vous trouverez ci-joint copie du devis que nous avons préparé pour le projet. Nous joignons également à la présente un rapport d'expertise qui comporte des informations additionnelles concernant l'état des lieux. Lors de la préparation de votre soumission, vous devrez également tenir compte du contenu du rapport d'expertise, incluant entre autres des exigences mentionnées le cas échéant concernant la méthode correctrice et/ou l'exécution des travaux.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

À moins d'indication contraire, tous les matériaux remis en état ou remplacés doivent être semblables à ceux d'origine. En cas de non-disponibilité de ces derniers, ceux-ci doivent être substitués par des comparables à valider avec les bénéficiaires.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

Le relogement, le déménagement et l'entreposage des biens dans la zone d'intervention sont de la responsabilité des bénéficiaires et doivent être coordonnés avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

La demande de permis auprès de la municipalité est de la responsabilité des bénéficiaires et doit être coordonnée avec l'entrepreneur, préalablement avant l'exécution des travaux, le cas échéant.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

POINTS EN TRAVAUX

1. Parachèvement des travaux

EXTERIEUR

- Nivelier le terrain le long des fondations afin de corriger les contrepentes et éloigner les eaux de ruissellement
- Corriger l'installation du solin à la base du revêtement de vinyle s'appuyant sur le patio arrière;
- Fournir et compléter l'installation du revêtement extérieur (voir bon de commande #24)
- Fournir et installer les gouttières (voir bon de commande #24)
- Fournir et installer cinq encastres au débord de la toiture en façade (selon les standards de l'entrepreneur);
- Fournir et installer les luminaires muraux extérieurs (selon les standards de l'entrepreneur);
- Fournir et installer les garde-corps en verre au perron avant (voir bon de commande #24);
- Fournir et installer les garde-corps au patio arrière ainsi qu'à l'escalier (voir bon de commande #24);
- Corriger les dommages au recouvrement métallique à la partie supérieure du cadrage à la porte d'entrée principale;
- Corriger la porte d'entrée principale - verrou fonctionne difficilement (constaté par le technicien du manufacturier lors du remplacement de la porte de chantier);
- Corriger les dommages au recouvrement métallique à la partie supérieure du cadrage à la porte d'accès extérieure au sous-sol;
- Corriger l'équerrage du cadrage déficient à la porte d'accès extérieur au sous-sol (constaté par le technicien du manufacturier lors du remplacement de la porte de chantier);
- Tailler le solin au bas du revêtement de maçonnerie;
- Fournir et appliquer le crépi sur le béton des fondations et des escaliers avant et arrière (voir bon de commande #9);
- Fournir et installer un caniveau devant la porte de garage raccordé au conduit déjà en place;
- Corriger le dommage au bas du cadrage de la partie coulissante du côté sud à la porte fenêtre coulissante;
- Corriger l'installation de la porte fenêtre coulissante (constaté par le technicien du manufacturier lors du remplacement des portes de chantier);
- Corriger l'installation des deux fenêtres de sous-sol donnant sur la façade latérale nord installées à l'envers (constaté par le technicien du manufacturier lors du remplacement de la porte de chantier).

INTERIEUR

- Réaligner les luminaires encastrés au plafond du salon et de la salle à manger;
Compléter les retouches de plâtre aux murs et réparer les dommages aux cadrages et portes intérieures
- Compléter l'installation des portes intérieures (sur place);
- Remplacer les portes au rangement supérieur dans le vestibule;
- Installer les poignées aux portes intérieures (sur place);
- Fournir et installer les portes devant l'emplacement de la fournaise;

- Fournir et appliquer la seconde couche de peinture sur l'ensemble des pièces;
- Fournir et appliquer les deux couches de peinture aux murs et plafond du garage;
- Fournir et installer les planchers de bois franc au rez-de-chaussée et à l'étage;
- Installer les moulures quarts-de-rond manquantes (matériaux sur place);
- Compléter la pose de la céramique dans l'armoire pour congélateur dans la cuisine;
- Fournir et installer les six poignées manquantes aux tiroirs des armoires de cuisine;
- Nettoyer les conduits de ventilation/chauffage au plancher
- Fournir et installer les grilles de plancher et les diffuseurs au plafond du sous-sol pour les conduits de ventilation ainsi que les grilles de retour;
- Fournir et installer une thermopompe de quatre tonnes (voir bon de commande #8)
- Fournir et installer un humidificateur (voir bon de commande #8);
- Fournir et installer les contrôles du système de chauffage et climatisation - deux zones (voir bon de commande #8);
- Fournir et installer un échangeur d'air et son contrôle;
- Fournir et installer les grilles sur les ventilateurs aux salles de bain et salle d'eau;
- Fournir et installer une cuve et un robinet au garage (voir bon de commande #7);
Compléter la finition des drains de plancher à la dalle de béton dans les deux pièces sous le patio arrière;
- Fournir et installer les miroirs dans les salles de bain et salle d'eau (voir bon de commande #15);
- Installer les luminaires de l'îlot et de la salle à manger fournis par les bénéficiaires